



Règlement intérieur 2022/2023 – secteur Enfance/Jeunesse

L'inscription de votre enfant aux activités du centre social implique l'acceptation de ce règlement.

	Accueil collectif de Mineurs 3/11 ans	Accueil collectif de Mineurs 12/17 ans	Périscolaire du matin et soir avant et après l'école
Nos sites d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> -Centre social Croix Mercier 17 rue Augustin Fresnel 61000 Alençon -Ecole de la Framboisière Allée du stade 61250 Valframbert -Ecole Lonrai Le bourg 61250 Lonrai (uniquement juillet) 	<ul style="list-style-type: none"> Centre social Croix Mercier 17 rue Augustin Fresnel 61000 Alençon 	<ul style="list-style-type: none"> -Ecole de la Framboisière Allée du stade 61250 Valframbert
Jours et horaires d'accueil	<p>Les mercredis et les vacances scolaires de 7h45 à 18h30</p> <p>Horaires d'arrivée et départ des enfants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le matin de 7h45 à 9h30 (arrivée) Le midi de 11h30 à 12h15 (départ ou arrivée) L'après-midi de 13h15 à 14h(départ ou arrivée) Le soir de 16h30 à 18h30 (départ) 		<p>Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30.</p>
	<p>Dans le cas où, ni les parents ni les personnes autorisées ne se présente à 18h30 et si aucune personne ne peut être jointe ou ne se manifeste, il sera fait appel à la police dans la demi-heure qui suit.</p>		
Inscription, annulation et absences	<p>Les inscriptions et réservations sont à effectuer au secrétariat du centre social et ne seront prises en compte qu'après validation du dossier complet par le secrétariat d'accueil. Une réservation pour chaque période est obligatoire.</p> <p>PIECES A FOURNIR :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Fiche inscription Enfance/Jeunesse dûment complétée -Fiche sanitaire dûment complétée (verso de la fiche d'inscription) -Photocopie des certificats de vaccination -Photocopie attestation d'assurance responsabilité civile -Certificat médical en fonction de certaines activités -PAI et/ou Certificat médical si présence d'une allergie alimentaire -Copie de jugement en cas d'interdiction de droit de visite ou d'hébergement 		
	<p><u>Les mercredis</u> : inscriptions en juin 2022 pour le trimestre de septembre à décembre 2022, en décembre 2022 pour trimestre de janvier à mars 2023 et en mars pour le trimestre d'avril à juin 2023.</p>	<p>Pas de réservations au préalable. Vous serez facturé suivant les présences des enfants.</p>	

	<p><u>Les vacances</u> : inscriptions à partir d'un mois avant la période de vacances. Le délai d'annulation est de 7 jours et fera l'objet d'un avoir. Passé ce délai de 7 jours, l'absence sera facturée sauf sur présentation d'un certificat médical. Envoyer un mail pour signaler toute absence à l'adresse suivante : cscm.secretariat@gmail.com</p>	
Tarifcation	<p>L'adhésion n'est pas obligatoire. Elle est valable pour toute la famille de septembre à août de chaque année, coûte 15 euros et <u>n'est pas remboursable</u> Le tarif appliqué sera en fonction des informations inscrites sur la fiche d'inscription Enfance/Jeunesse lors de l'inscription. Les coûts des ACM varient en fonction du quotient familial, de votre statut, (adhérent ou non adhérent) et de votre lieu d'habitation (CUA ou HORS CUA) La grille des tarifs est disponible sur le site internet ou au secrétariat.</p>	
Facturation	<p>Le paiement du montant total des réservations vous sera demandé à l'inscription (paiement en plusieurs fois possible). Si vous optez pour le prélèvement automatique, vous n'aurez pas à avancer les frais. Vous serez prélevés mensuellement des sommes dues le mois suivant.</p>	<p>La facturation sera mensuelle (facture le mois suivant les présences).</p>
Règlement	<p>Nous acceptons comme modes de règlement les chèques, espèces, Cesu, ANCV, bons loisirs CAF et MSA. Nous proposons aussi le prélèvement automatique.</p>	
Repas	<p>Les repas sont pris dans les salles de restauration scolaires mises à disposition par les communes du lieu de l'accueil de loisirs. Ils sont fournis et livrés par RESTAUVAL. Une réservation est obligatoire. Aucun repas ne pourra être commandé le jour même. Il devra être commandé la veille avant 17h. Un certificat médical vous sera demandé si votre enfant présente une allergie alimentaire.</p>	
Santé	<p>Aucun traitement ne sera délivré sans ordonnance. Toute allergie est à signaler et en cas de pathologie particulière, les parents doivent laisser toutes les inscriptions nécessaires au directeur du centre (cf. fiche inscription). Un PAI peut-être instauré pour des soins spécifiques et réguliers. Dans ce cas, prendre RDV avec le directeur d'ACM.</p>	
Séjour	<p>Des séjours, des mini camps ou des nuitées peuvent être proposés aux enfants. Ces actions demandent une inscription et un coût supplémentaire de votre part. Le montant de ces actions sera automatiquement déduit du reste des charges.</p>	
Matériel à fournir	<p>Il est recommandé aux parents d'habiller ses enfants avec des vêtements ayant peu de valeur. Les enfants sont amenés à faire des activités salissantes (peinture, colle, etc.) et sportives (tâches, trous etc.). Nous utilisons du matériel pédagogique et de collectivités (adaptés aux enfants) mais nous ne pouvons vous garantir que votre enfant ne présentera pas de tâches, trous en fin de journée. Aucun remboursement ne sera effectué.</p>	